

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. MAGNETTE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES SUR « LES SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR POUR ADULTES HANDICAPÉS »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Le Gouvernement a récemment décidé de la levée du moratoire pour l'ouverture de places supplémentaires en service d'accueil de jour pour adultes. Je ne peux que saluer cette décision. Le Comité de gestion de l'AWIPH a proposé que ces places soient réservées au Hainaut Occidental et à Liège, quels sont les critères qui ont présidé à cette décision ? Peut-on espérer une étendue de la levée du moratoire ? Quelles sont les perspectives budgétaires et quelle est votre position face aux demandes de nouveaux agréments ?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je vous confirme que le Comité de Gestion de l'AWIPH s'est bien prononcé sur son projet de budget 2007. Des budgets complémentaires ont été sollicités. La simple comparaison du nombre de places par sous-régions ne peut être le seul critère pour gérer l'offre additionnelle. La superficie des sous-régions, la concentration de l'offre, la densité ou encore les caractéristiques de la population doivent être prises en cours. Les critères de répartition des places supplémentaires définies par le Comité de gestion ne visent qu'à rencontrer les demandes de bénéficiaires en attente d'une solution adaptée de prise en charge. Le Gouvernement a approuvé, le 20 septembre dernier et à mon initiative, un projet d'arrêté qui permet une levée partielle du moratoire dès 2007 si, dans le futur, les possibilités budgétaires permettaient d'ouvrir de nouvelles places d'accueil de jour pour adultes, le Gouvernement sera attentif à ce que les besoins des personnes handicapées dans les sous-régions déficitaires soient rencontrés. Je solliciterai naturellement des moyens complémentaires, en 2008, afin de poursuivre la levée partielle du moratoire.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je ne peux que partager ce souci de répondre aux besoins des sous-régions. J'aimerais plaider pour que nous obtenions un inventaire des besoins par sous-régions afin de les mettre en parallèle avec des moyens dont chacune de celles-ci disposent.

*Parlement Wallon – Séance publique de Commission
de l'Action sociale - lundi 15 octobre 2007*